

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le 11 février 2025 à 19 h 30, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

La mairesse   Andrée Dubé  
Les conseillers et conseillères :  
Siège no 1   **ABSENTE**                   Siège no 4   Richard B. Dubé  
Siège no 2   Carole Desbiens                   Siège no 5   Nicholas Dubé  
Siège no 3   Stéphanie Caron                   Siège no 6   Jocelyn Pelletier

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Madame la mairesse.

Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière, est aussi présente.

La séance débute par le mot de bienvenue de la mairesse.

La séance est diffusée en «Live» sur YouTube.

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 21 janvier 2025 ;
4. Comptes du mois de janvier 2025 ;
5. Rapport budgétaire au 31 décembre 2024 ;
6. Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers :
  - Andrée Dubé
    - MRC de Témiscouata
  - Jocelyn Pelletier
    - Portes ouvertes : Parc éolien
7. Approbation de la liste officielle des contribuables endettés envers la Municipalité et demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier 2023 et 2024 ;
8. Engagement d'un pompier volontaire, Marc-André Thibault de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;
9. Aide financière Hockey Témiscouata : Fleur de Lys, 8 joueurs de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;
10. Semaine de la prévention du suicide du 2 au 8 février 2025 ;
11. Achat d'une camionnette 2024 démo chez Témis Chevrolet Témiscouata-sur-le-Lac ;
12. Adoption du règlement no 393 : instaurant un programme de crédit de taxes pour favoriser la construction de logements locatifs multifamiliaux à des fins résidentielles ;
13. Adoption du règlement no 398 : modifiant le Plan d'urbanisme numéro 310 et ses amendements de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;
14. Adoption du règlement no 399 : modifiant le Règlement de zonage 312 et ses amendements de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ;
15. Adoption du règlement no 400 : règlement concernant l'adhésion de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRQ, chapitre R-9.3) ;
16. Confirmation de principe de propriétaire à consentir à Hydro-Québec une servitude gratuite de 10 ans pour la surface occupée par les équipements : installation d'une borne de recharge pour voiture électrique ;
17. Tableau de bord de gestion de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2024 ;
18. Autorisation de demande de subvention à la MRC (FRR : Fonds Régions et Ruralité) pour une enseigne numérique et autorisation du signataire pour en faire la demande ;
19. Participation à la 31e édition du Quillethon Lorraine Castonguay ;
20. Renouvellement d'appui - Demande d'autorisation à la CPTAQ - Exploitation d'une gravière-sablère par la Ferme Feber S.E.N.C., route 291;
21. Affaires diverses ;
22. Période de questions ;
23. Fermeture de l'assemblée.

**25-02024 Adoption de l'ordre du jour**

ATTENDU QUE le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence et affiché sur Facebook.

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

Proposé par : **Carole Desbiens**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02025 Adoption du procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2025**

ATTENDU QUE le procès-verbal du 21 janvier 2025 a été remis aux membres du conseil lors de la réunion de travail.

EN CONSÉQUENCE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2025 est adopté tel que rédigé.

Proposé par : **Nicholas Dubé**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02026 Comptes du mois de janvier 2025**

ATTENDU QUE la liste des comptes de janvier 2025 a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 6 février dernier et elle est remise à cette réunion.

Comptes à payer au 31 janvier 2025 :	183 470.21\$
Comptes payés d'avance :	144 561.26\$
<b>TOTAL :</b>	<b>328 031.47\$</b>

EN CONSÉQUENCE :

La liste de comptes ci-haut mentionnés soit approuvée.

Proposé par : **Stéphanie Caron**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02027 Comptes-rendus des réunions et suivi des dossiers**

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

- Andrée Dubé
  - MRC de Témiscouata
- Jocelyn Pelletier
  - Portes ouvertes : Parc éolien

**25-02028 Rapport trimestriel**

Le rapport trimestriel au 31 décembre 2024 est lu par Josée Chouinard directrice générale/greffière-trésorière.

**25- 02029    Approbation de la liste officielle des contribuables endettés envers la Municipalité et demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de l'impôt foncier 2023 et 2024**

ATTENDU QUE des lettres recommandées ont été envoyées aux contribuables en défaut de paiement le 20 janvier dernier;

ATTENDU QUE le conseil demande à la MRC de Témiscouata de procéder à la vente en justice des immeubles cités dans cette liste le jeudi 8 mai 2025.

ATTENDU QUE le conseil a délégué Josée Chouinard, directrice générale et greffière-trésorière à assister à la vente en justice et pour acquérir, au nom de la Municipalité, le ou les immeubles dans l'éventualité où il n'y a aucun preneur. Si la directrice générale est dans l'impossibilité d'assister à la vente, le conseil mandate, la mairesse Andrée Dubé, ou le maire substitut, Richard B. Dubé, d'agir comme délégué substitut.

**EN CONSÉQUENCE :**

Le conseil approuve la liste officielle des contribuables endettés envers la Municipalité pour non-paiement de taxes pour les années 2023 et 2024, préparée par la direction générale et conservée aux archives de la Municipalité.

Proposé par : **Nicholas Dubé**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02030    Engagement d'un pompier volontaire, Marc-André Thibault de Saint-Honoré-de-Témiscouata**

Marc-André Thibault a offert ses services comme pompier volontaire. Le service incendie a accepté sa candidature et le recommande au conseil Municipal.

Il sera en probation pendant un an, ensuite il pourra suivre la formation de pompier 1. Le conseil Municipal le félicite et le remercie de son implication et de son engagement dans notre communauté.

**EN CONSÉQUENCE :**

Faisant suite à la recommandation de la brigade incendie et du conseil Municipal, il est proposé que le conseil accepte sa candidature et engage Marc-André Thibault.

Bienvenue à Marc-André dans l'équipe !

Proposé par : **Carole Desbiens**  
Et résolu à l'unanimité

**25-02031    Aide financière à Hockey Témiscouata : Fleur de Lys, 8 joueurs de Saint-Honoré-de-Témiscouata**

ATTENDU QUE faisant suite à la lettre du 4 février 2025 provenant de Fleur de Lys Témiscouata, sollicitant un appui financier de la Municipalité.

ATTENDU QUE huit jeunes de Saint-Honoré-de-Témiscouata sont membres de Hockey Témiscouata.

- Lyvia Castonguay
- Émile Caron
- Ryan Castonguay
- Félix Migneault
- Liam Castonguay
- Dean Castonguay
- Sawyer Castonguay
- Alexy Rioux

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est résolu d'appuyer la demande d'aide financière et d'accorder un montant de 800 \$ afin d'encourager la pratique du sport et les supporter.

Proposé par : **Nicholas Dubé**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02032                      Semaine de la prévention du suicide du 2 au 8 février 2025**

**ATTENDU QUE** la 35<sup>e</sup> semaine de prévention du suicide met l'accent sur un élément fondamental de la prévention, soit la prise de parole ;

**ATTENDU QUE** pour réduire le taux de suicide, il est important d'ouvrir le dialogue sur le sujet sur le plan tant individuel que collectif ;

**ATTENDU QU'il** existe des moyens et des mots pour parler du suicide de manière préventive et sécuritaire ;

**ATTENDU QU'il** existe aussi des façons de développer une écoute active ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est résolu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata proclame la semaine de la prévention du suicide qui s'est tenue du 2 au 8 février 2025 sous le thème : « **Mieux vaut prévenir que mourir** »

Proposé par : **Stéphanie Caron**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02033                      Achat d'une camionnette 2024 démo chez Témis Chevrolet Témiscouata-sur-le-Lac :**

**ATTENDU qu'une** entente de gré à gré a été prise avec un concessionnaire local du Témiscouata.

**ATTENDU qu'il** s'agit d'un démonstrateur avec toutes les garanties d'un véhicule neuf.

**ATTENDU QUE** nous avons un rabais municipal de 9 000 \$ ainsi qu'un rabais pour camionnette démonstrateur.

Voici la camionnette acceptée:

Soumissionnaires	Montants	Marque
Témis Chevrolet *Témiscouata-sur-le-Lac	54 593.50\$ (Total de la dépense)	GMC Sierra 1500 démonstrateur 2024

**ATTENDU QU'UN** montant de 50 000\$ sera pris à même le fonds de roulement et que le montant excédentaire de 4 593.50\$ sera pris dans les surplus et comptabilisé dans le poste budgétaire 03-500-00-833 (Remboursement Dette Pick-Up 2025).

**EN CONSÉQUENCE :**

La Municipalité retient la soumission de chez Témis Chevrolet de Témiscouata-sur-le-Lac au montant de 52 000 \$ (avant taxes), 59 287.00\$ (taxes incluses) et qu'une partie des taxes est remboursable.

Que Josée Chouinard, directrice générale, et Andrée Dubé, mairesse, soient autorisées à signer les documents nécessaires. En cas d'absence de la directrice générale ou de la mairesse, que Jonathan Bérubé, directeur des travaux publics, et Richard B. Dubé soient nommés substituts.

Proposé par : **Richard B. Dubé**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02034 Adoption du règlement no 393 : instaurant un programme de crédit de taxes pour favoriser la construction de logements locatifs multifamiliaux à des fins résidentielles**

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière le 10 décembre 2024 par Richard B. Dubé, conseiller au siège no 4;

ATTENDU QU'UNE copie de ce règlement a été donnée aux membres du conseil, et aux personnes présentes dans la salle lors de cette séance ;

ATTENDU QU'entre le dépôt et l'adoption du règlement, il n'y a pas eu de modifications.

**EN CONSÉQUENCE :**

Le conseil adopte le règlement no 393 instaurant un programme de crédit de taxes pour favoriser la construction de logements locatifs multifamiliaux à des fins résidentielles.

Proposé par : **Carole Desbiens**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02035 Adoption du règlement no 398 : modifiant le Plan d'urbanisme numéro 310 et ses amendements de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata**

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière le 21 janvier par Nicholas Dubé, conseiller au siège no 5;

ATTENDU QU'UNE copie de ce règlement a été donnée aux membres du conseil, et aux personnes présentes dans la salle lors de cette séance ;

ATTENDU QU'entre le dépôt et l'adoption du règlement, il n'y a pas eu de modifications.

**EN CONSÉQUENCE :**

Le conseil adopte le règlement no 398 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 310 et ses amendements de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02036 Adoption du règlement no 399 : modifiant le Règlement de zonage 312 et ses amendements de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata**

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière le 21 janvier par Stéphanie Caron, conseillère au siège no 3 ;

ATTENDU QU'UNE copie de ce règlement a été donnée aux membres du conseil, et aux personnes présentes dans la salle lors de cette séance ;

ATTENDU QU'entre le dépôt et l'adoption du règlement, il n'y a pas eu de modifications.

**EN CONSÉQUENCE :**

Le conseil adopte le règlement no 399 modifiant le Règlement de zonage 312 et ses amendements de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Proposé par : **Richard B. Dubé**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02037 Adoption du règlement no 400 : règlement concernant l'adhésion de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRO, chapitre R-9.3)**

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière le 21 janvier par Jocelyn Pelletier, conseiller au siège no 6 ;

ATTENDU QU'UNE copie de ce règlement a été donnée aux membres du conseil, et aux personnes présentes dans la salle lors de cette séance ;

ATTENDU QU'entre le dépôt et l'adoption du règlement, il n'y a pas eu de modifications.

**EN CONSÉQUENCE :**

Le conseil adopte le règlement no 400 concernant l'adhésion de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux (RLRO, chapitre R-9.3).

Proposé par : **Richard B. Dubé**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02038 Confirmation de principe de propriétaire à consentir à Hydro-Québec une servitude gratuite de 10 ans pour la surface occupée par les équipements : installation d'une borne de recharge pour voiture électrique**

ATTENDU QUE Jonathan Bérubé, directeur de la voirie, a contacté Hydro-Québec afin de s'informer sur les prérequis à l'installation d'une borne électrique pour voiture. Différents scénarios sont présentement à l'étude et une borne a rechargement rapide sera sélectionnée.

ATTENDU QU'une confirmation de principe du propriétaire à consentir à Hydro-Québec une servitude gratuite de 10 ans pour la surface occupée par les équipements sera nécessaire.

**EN CONSÉQUENCE :**

La Municipalité consent à Hydro-Québec une servitude gratuite de 10 ans pour la surface qui sera occupée par les équipements nécessaires.

Proposé par : **Jocelyn Pelletier**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02039 Tableau de bord de gestion de schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2024**

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata ont pris connaissance du rapport annuel 2024 en sécurité incendie appelé « le tableau de bord de gestion », conformément au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscouata ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est résolu que le tableau de bord de gestion du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata 2024 soit adopté.

Proposé par : **Carole Desbiens**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02040 Autorisation de demande de subvention à la MRC (FRR) pour une enseigne numérique et autorisation du signataire pour en faire la demande**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire faire l'achat d'une affiche numérique qui serait installée dans le cadre existant de l'affiche des commerçants située au Parc du 150<sup>e</sup>.

**ATTENDU QUE** la CADL, la Municipalité et que l'ancienne l'Association des commerçants contribueront aux frais d'acquisition, mais que la Municipalité sera propriétaire de l'affiche.

**ATTENDU QUE** la CADL participera à l'implantation, à la gestion du contenu à la facturation auprès des entreprises et au suivi financier.

**ATTENDU QUE** cette enseigne numérique servira à afficher les activités locales, les communications de la Municipalité et la liste des commerçants locaux. Toutes les demandes de messages faites par les OBNL seront sans frais.

**EN CONSÉQUENCE :**

La Municipalité autorise sa directrice générale, Josée Chouinard, à faire une demande de subvention à la MRC par l'entremise du FRR afin d'appuyer directement le projet intitulé « Enseigne numérique »

Proposé par : **Richard B. Dubé**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02041 Participation à la 31<sup>e</sup> édition du Quillethon Lorraine Castonguay**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu une demande de la Ligne de Vie du Témiscouata pour participer à la 31<sup>e</sup> édition du Quillethon Lorraine Ouellet-Castonguay, qui se tiendra du 8 au 16 février 2025 ;

**ATTENDU qu'ils** ont vécu des moments difficiles suite la covid et la diminution du nombre de bénévoles en raison du vieillissement de la population ;

**ATTENDU QUE** nous pouvons contribuer de deux façons : soit en participant à l'activité ou financièrement ;

**EN CONSÉQUENCE :**

La Municipalité désire contribuer un montant de 100 \$ soit en payant l'inscription de quatre (4) personnes de Saint-Honoré qui seraient intéressées à jouer aux quilles ou de verser la somme à Ligne de Vie du Témiscouata.

Pour Saint-Honoré, des allées sont réservées pour le vendredi 14 février 2025.

Madame Huguette Dubé s'est occupée de trouver 4 personnes pour jouer sur l'allée.

Proposé par : **Stéphanie Caron**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02042 Renouvellement d'appui - Demande d'autorisation à la CPTAQ - Exploitation d'une gravière-sablière par la Ferme Feber S.E.N.C., route 291**

**CONSIDÉRANT QUE** la ferme Feber SENC s'adresse à la Commission afin que celle-ci renouvelle la décision 424 121. Depuis le 21 mai 2019, cette décision autorisait l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit aux fins d'exploitation d'une gravière-sablière d'une superficie approximative de 3.99 hectares incluant le chemin d'accès, correspondant à une partie des lots 3 225 333, 3 225 344 et 6 206 228 ayant une superficie totale de 90.21 hectares ;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur présente une demande pour 5 ans étant donné qu'il devra aller chercher le renouvellement des autres autorisations, notamment auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques ;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon les données de l'Inventaire des terres du Canada, le potentiel agricole des sols du secteur varie entre les classes 7, 4, 5. Selon la

classification du potentiel agricole, le site comporterait des sols de classe 7 à 80% avec sous-limitations P pour pierrosité, des sols de classe 4 à 80 % et avec M pour manque d'humidité et F pour faible fertilité, des sols de classe 5 à 20 % avec sous-limitations P pour pierrosité et des sols de classe O à 20 % ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation actuelle des lots visés par la demande est de 23.7 hectares en culture et de 62.525 hectares en boisé sans érables ;

**CONSIDÉRANT QUE**, le projet consiste à améliorer le potentiel agricole en aplanissant la topographie et en l'harmonisant avec la partie en culture ;

**CONSIDÉRANT QUE**, la finalité du projet sera de produire des récoltes afin de nourrir le troupeau ovin que la ferme FEBER SENC exploite ;

**CONSIDÉRANT QUE** peu de conséquences ont été observées pour les activités agricoles, étant donné le faible potentiel agricole et que la finalité du projet permettra de l'améliorer ;

**CONSIDÉRANT QUE** la vocation du site après la réhabilitation se destine à une superficie qui sera utilisée pour la culture de foin et de céréale pour le troupeau ovin ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes une petite municipalité et un milieu plutôt dévitalisés, mais que ce type de projet est important, car cela crée une richesse dans le milieu, même si le projet est petit. Qu'étant donné que le marché est petit, il est difficile pour un promoteur d'investir des sommes importantes pour le départ d'une telle exploitation et que souvent les gros promoteurs ne seront pas intéressés à ouvrir ce marché, car pas rentable pour eux. C'est pour ces raisons que le projet, certes pourra se développer à un rythme plus petit et calqué sur la demande et qu'il est important pour nous d'avoir accès à une source de granulats locale au lieu d'être obligé d'aller la chercher ailleurs ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet n'a pas pour effet de remettre en cause l'homogénéité agricole du secteur. L'utilisation du sol dans le secteur concerné et dans l'environnement immédiat est partagée entre la pratique de l'agriculture, l'acériculture, la présence de terres forestières et de quelques terres en friche ;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande n'aura aucun effet sur la conservation des ressources en eau pour l'agriculture. Des mesures de protection pourront être mises en place si nécessaire afin de prévenir les pertes de sol par l'érosion. La vocation finale du site se destine pour la culture de prairie adaptée aux conditions du site au moment de la réhabilitation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le site visé est d'une superficie de 3.99 hectares sur une propriété de 90.21 hectares l'usage projeté aura pour effet d'agrandir la partie cultivée des dits lots ;

**CONSIDÉRANT QUE** les bénéfices économiques pour la municipalité sont l'approvisionnement à moindre coût pour tous ses besoins en sable et gravier. L'approvisionnement local aura un effet moindre sur la production de gaz à effet de serre ;

**ATTENDU QUE** cette demande d'utilisation à des fins autre que l'agriculture a été jugée conforme à la réglementation municipale en vigueur.

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé de recommander à la C.P.T.A.Q de consentir au renouvellement de la demande d'autorisation soumise par Ferme FEBER S.E.N.C., pour l'autorisation autre que l'agriculture sur les lots 3 225 344, 6 206 228 et 3 225 333.

Proposé par : **Richard B. Dubé**  
Et résolu à l'unanimité.

**25-02043 Période de questions**

À 20 heures 28, Andrée Dubé, donne la parole à l'assemblée pour la période de questions.



FERMETURE DE LA RÉUNION

À 20 heures 29, sur la proposition de **Nicholas Dubé**, Andrée Dubé, mairesse, lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Andrée Dubé, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

-----  
Andrée Dubé, mairesse

-----  
Josée Chouinard, directrice générale/greffière-trésorière

BROUILLON